



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

soutien aux apiculteurs

Question au Gouvernement n° 873

Texte de la question

SOUTIEN AUX APICULTEURS

M. le président. La parole est à Mme Sandrine Le Feur, pour le groupe La République en marche.

Mme Sandrine Le Feur. Monsieur le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, le 21 mars dernier, le ministre de la transition écologique et solidaire répondait à une question portant sur la disparition des oiseaux. Ses vœux pour un sursaut d'indignation et de réactions pour protéger notre biodiversité ont été entendus.

Il y a une dizaine de jours, à Rennes, j'ai rencontré avec mon collègue, Yannick Kerlogot, les apiculteurs bretons qui ont fait face à la mortalité de près de 20 000 colonies d'abeilles. Un convoi mortuaire avait été organisé afin d'interpeller face à l'urgence de la situation dans toute la France !

Nous faisons le triste constat de la disparition des abeilles. Or les premiers à l'observer sont bien nos apiculteurs. Perdre les abeilles, c'est perdre notre biodiversité et, pour nos apiculteurs, c'est perdre leur métier, qui, souvent, est un métier de dévouement. Aujourd'hui, ils n'attendent plus d'indignation : ils attendent de l'action.

Mme Clémentine Autain et Mme Delphine Batho . Très juste !

Mme Sandrine Le Feur. Monsieur le ministre, vous vous êtes exprimé en septembre dernier à ce sujet, montrant l'importance du rôle des abeilles dans la pollinisation et dans l'alimentation ; hier, lors de la séance des questions d'actualité au Sénat, vous avez été interpellé à ce propos, mais votre réponse n'est pas, selon moi, à la hauteur de la gravité de la situation.

Nous ne sommes plus, monsieur le ministre, au temps de la constatation. Nous ne sommes plus, monsieur le ministre, au temps des questionnements. Si c'étaient nos élevages de moutons, de chèvres ou de vaches qui étaient touchés de plein fouet, nous nous mobiliserions pour nos agriculteurs. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*) Qu'attendons-nous aujourd'hui pour réagir ? (Mêmes mouvements.) En effet, c'est toute une profession qui est mise à mal, une profession qui nous alerte sur l'état de notre environnement. Plus que jamais, nous avons besoin des abeilles, et nos apiculteurs, eux, ont besoin de nous.

Que l'on s'accorde ou pas sur la cause de la mortalité des abeilles, monsieur le ministre, comment comptez-vous indemniser les apiculteurs qui font face à une véritable catastrophe écologique ? (*Applaudissements prolongés sur tous les bancs.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

M. Stéphane Travert, *ministre de l'agriculture et de l'alimentation*. Madame la députée, vous venez de faire un très beau plaidoyer en faveur des abeilles, de la biodiversité et de la pollinisation. Bien évidemment, le Gouvernement est totalement mobilisé, vous le savez. J'ai entendu la détresse des apiculteurs bretons lors de la manifestation à laquelle vous avez participé, et je sais que la situation sanitaire est très dégradée.

Les dispositifs de surveillance dont disposent les pouvoirs publics ne permettent pas, à ce jour, de corroborer une généralisation de cette dégradation (« Oh ! » sur plusieurs bancs du groupe LaREM), mais il est incontestable, à la lumière d'une enquête menée au début de 2018 par le GIE Élevage-Bretagne, que certains apiculteurs sont dans une situation particulièrement préoccupante. Nous avons mis en place en Bretagne et Pays-de-la-Loire, un observatoire pilote des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère.

Je ne peux donc que répéter ce que j'ai dit hier au sénateur Labbé : tous les apiculteurs bretons qui ont constaté des mortalités ou des affaiblissements dans leurs ruchers sont invités à les déclarer au guichet unique qui a été mis en place, de manière que l'on puisse déclencher des visites vétérinaires pour, ensuite, prendre les mesures nécessaires pour enrayer cette évolution.

D'ores et déjà, il convient de réfléchir ensemble aux perspectives d'amélioration du protocole de surveillance à l'échelle individuelle et collective. C'est une priorité de la filière que nous devons aborder avec l'Institut de l'abeille. Un dispositif de surveillance des mortalités existe depuis plusieurs années ; sa révision est désormais engagée, associant à la fois les professionnels apicoles et les experts.

J'ajoute que, le 25 avril dernier, j'ai présenté avec plusieurs autres ministres le plan d'action sur les produits phytopharmaceutiques en vue de protéger les abeilles domestiques et les autres insectes pollinisateurs, notamment les abeilles sauvages.

Le Gouvernement est dans l'action et répondra aux demandes des apiculteurs. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Le Feu](#)

Circonscription : Finistère (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 873

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et alimentation

Ministère attributaire : Agriculture et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mai 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 mai 2018](#)